



LETTRE INFO SIVM FENOUILLEDES N°4 du 09 septembre 2022

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE 2022-2024 (RAPPEL DE LA LETTRE INFO N°1)

Le marché à bons de commande attribué pour 2022-2024 à l'entreprise GIESPER permet de réaliser vos travaux de réfection sur la voirie communale et rurale dont la compétence est l'exclusivité du SIVM. Celui-ci est seul habilité à demander les devis, les valider après aval de la Mairie et passer commande à l'entreprise. Laurence a fourni en début d'année la fiche financière de chaque commune et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La commande de travaux directement par une commune à une entreprise différente de celle attributaire du marché peut (et doit) faire l'objet d'un refus de la DGFIP de PRADES de régler la facture. Par ailleurs, en cas de suites données par l'entreprise pour non-respect de l'engagement contractuel, le SIVM mis en cause se retournera obligatoirement contre la commune concernée.

Pour les chemins D.F.C.I. et certaines tâches de petite maçonnerie et ouvrages d'art, des devis peuvent être demandés, toujours par l'intermédiaire du SIVM à d'autres entreprises.

Les demandes de D.E.T.R. sont possibles mais doivent rester exceptionnelles pour pallier à des problèmes de sécurité ou autres, la commune devant justifier ces motifs auprès du SIVM qui les fera apparaître sur la demande à la Préfecture. Malgré cela, les communes de FOSSE et LESQUERDE n'ont pas été retenues pour la D.E.T.R. 2022.

Un avenant au marché 2022/2024 a été signé avec l'entreprise GIESPER afin de pouvoir augmenter le seuil maximum de 200.000 à 240.000 €, certaines communes ayant abondé leur fiche financière pour effectuer des travaux supplémentaires.

UTILISATION EPAREUSE ET TRACTO

Jean-Michel SOTO va débiter son planning tractopelle pour l'entretien des chemins mais aussi pour l'entretien des pistes. Comme toujours, en cas de demande de modification de période d'intervention, vous pouvez rentrer en contact avec lui mais il sera ensuite libre de vous repositionner selon ses disponibilités. Cette organisation répond à une logique selon les obligations légales de débroussaillage et les contraintes qui en découlent.



Suite à la période de sécheresse que nous avons connu depuis le printemps et tout le long de l'été 2022, nous vous demandons d'essayer dans la mesure du possible de faire réaliser les élargissements par débroussaillage en cours d'hiver ou dès le début du printemps afin que l'épareuse n'ait plus que la passe de sécurité à effectuer avant l'été. Nous nous devons d'appliquer les interdictions de travaux en cas de sécheresse et de montrer l'exemple alors que le SIVM est un acteur de la prévention des incendies. Il est hors de question d'intervenir sur les zones forestières pendant les périodes d'interdiction, la responsabilité du non-débroussaillage revenant de fait à la commune concernée.

Je vous rappelle que l'achat du tracteur avec l'épaveuse avait été demandé par les communes utilisatrices qui s'étaient engagées à le louer 2 semaines par an, 2 autres semaines étant prévues pour le tracto.

Les coûts de ces locations (50 €/heure) bien inférieurs à ceux pratiqués dans cette branche avaient été fixés en tenant compte de ces prévisions et pourraient être réactualisés (modérément) si les augmentations de carburant et autres pièces se poursuivent...ou si certaines communes n'assument pas leur engagement.

VENTE DES LOCAUX DE L'ANCIENNE PERCEPTION

Comme je vous l'ai signalé lors du conseil syndical du 07/09 en vous demandant de délibérer pour m'autoriser à accomplir les démarches administratives obligatoires pour la vente du bâtiment, la procédure est donc en cours et nous attendons le rendez-vous pour signer le compromis de vente avec Mr Joseph BAYONA. Notre désir de favoriser l'installation d'un vétérinaire mais aussi de destiner ce bâtiment à un service public ou à un service « au public » n'ayant pas trouvé d'issue favorable malgré nos efforts, il a bien fallu se rendre à l'évidence et vendre par agence à un acheteur privé.



Pour rappel, cette vente nous permettra d'améliorer le confort et les conditions de travail du personnel dans nos locaux actuels, particulièrement pour les agents du chantier d'insertion, mais aussi pour les délégués et les employés du SIVM. L'agrandissement du bâtiment, la création de douches et sanitaires fonctionnels ainsi que le remplacement de l'Algeco dédié au suivi social pourraient être les priorités de ce projet. A cet effet, vous m'avez autorisé à contractualiser avec la SPL POA (Société Publique Locale Pyrénées-Orientales Aménagement) en devenant actionnaire, ce qui nous permettra de profiter de leurs services de maîtrise d'œuvre et de suivi de chantier à des prix préférentiels sans obligation de les mettre en concurrence avec un autre cabinet. Cet organisme intervient pour ces missions auprès de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et de plusieurs communes dont SAINT-PAUL avec de très bons retours.

APPEL À PROJET PHOTOVOLTAÏQUE P.N.R

Le SIVM participe à l'appel à projet à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue d'équiper les toitures du hangar (et éventuellement des bureaux) du siège 50, avenue Général De Gaulle. L'action concernée (N°2 pour le Parc Naturel Régional) nous permettrait de remplacer gratuitement la toiture du hangar (tôles amiantées) par une couverture en bacs-acier qui supporterait les panneaux. En cas d'accord de l'opérateur (non choisi à ce jour par le P.N.R.), ces travaux seraient financés intégralement par cet opérateur qui nous reverserait un loyer dérisoire de l'ordre de 5 €/m² par an pendant 25 ans mais suffisant compte-tenu de l'investissement nul de notre part. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce projet et de sa contractualisation (ou pas) selon nos intérêts.

COMMISSION APPEL OFFRES POUR LA PISTE D.F.C.I N°27

La commission d'appel d'offres pour l'élargissement de la piste D.F.C.I. N°27 entre le Mas de la Roque et le Col de Boze (sur le territoire de SAINT-PAUL en totalité) se réunira le mercredi 21 septembre 2022 à 14h30 au SIVM en présence de MM HEBRARD et LOUVET (maîtrise d'œuvre) afin de choisir l'entreprise la mieux-disante. Les membres de la commission recevront rapidement leur convocation.

RECRUTEMENT CHANTIER D'INSERTION

Pensez à vos administrés sans emploi qui peuvent se renseigner auprès de Laurence sur les conditions à remplir pour postuler au chantier d'insertion. Le but de réinsérer nos bénéficiaires étant régulièrement atteint (60% minimum) nous sommes donc en attente de nouvelles candidatures.



OUVERTURE D'UNE PAGE FACEBOOK SIVM FENOUILLEDES

Pour les communes et les personnes intéressées, le SIVM a créé une page FACEBOOK à laquelle vous pouvez adhérer et la faire partager : SIVM du Fenouillèdes

